



Chargé de mission éducation prioritaire à la DSDEN des Yvelines

I. Définition générale du poste

Le chargé de mission éducation prioritaire a pour mission générale d'assister l'Inspecteur d'académie Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale et ses adjoints dans le pilotage départemental des réseaux de l'éducation prioritaire.

Il participe à la mise en œuvre et l'évaluation des dispositifs de l'éducation prioritaire et du projet de réseau. Il travaille étroitement avec le deuxième chargé de mission départemental en charge des politiques partenariales.

Il est amené à représenter le directeur académique ou ses adjoints dans des instances ou actions en lien avec les dossiers dont il a la charge.

II. Missions

Accompagner la réforme de l'éducation prioritaire et les réseaux dans leur démarche d'évaluation, particulièrement sous les aspects de l'analyse des besoins, de conseils et d'aide au pilotage.

Produire et analyser des outils de pilotage (tableaux de bord, synthèse des évaluations, points d'étape de la politique menée...).

Participer éventuellement au groupe académique de pilotage de l'éducation prioritaire et au groupe de travail des chargés de mission de l'académie de Versailles.

Animer le groupe de coordonnateurs des réseaux de l'éducation prioritaire.

Organiser la formation départementale des personnels supplémentaires de l'éducation prioritaire (coordonnateurs, postes d'appui et RAR...).

Organiser la diffusion de l'information et favoriser la communication dans le cadre d'une mutualisation des ressources.

Formaliser divers écrits professionnels à destination des personnels et des partenaires.

Travailler en collaboration avec le chargé de mission « politiques partenariales » pour renforcer les articulations entre les dispositifs de la politique de la ville et les actions mises en place par REP et REP+.

Contribuer au pilotage départemental du dispositif « accompagnement éducatif 1^{er} degré », assurer un suivi des projets, analyser les actions mises en œuvre en liaison avec les coordonnateurs de réseaux, les IEN et les chefs d'établissement.

→ La liste des missions est non exhaustive et susceptible d'évolution en fonction des objectifs départementaux et/ou académiques de la politique de l'éducation prioritaire.

III. Compétences attendues

Ce poste requiert :

- de bonnes connaissances du système éducatif 1^{er} et 2nd degrés
- un intérêt pour l'éducation prioritaire et la politique de la ville
- une aptitude à la communication écrite et orale
- une aptitude à la gestion de projets
- une aptitude au travail en équipe et avec les différents services
- une bonne maîtrise des outils de bureautique
- une loyauté institutionnelle.

IV. Cadre statutaire

Un professeur des écoles ou un professeur certifié.

V. Conditions d'exercice

Poste à temps complet. Déplacements à prévoir (permis B obligatoire).

Lieu d'exercice : Direction des services départementaux de l'Éducation nationale Yvelines, 19 avenue du Centre 78280 Guyancourt.

VI. Renseignements et candidature

Adresser votre candidature à l'attention de Monsieur l'Inspecteur d'académie Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale des Yvelines, sous couvert de votre supérieur hiérarchique.

Votre demande doit comporter un CV et une lettre de motivation et sera à envoyer au service DP3 mouvement, par mail à ce.ia78.dp3mouv@ac-versailles.fr